

DÉPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE

MAIRIE  
DE  
BOUC BEL AIR

Code Postal 13 320

N°23.05.22

<i>Présents</i>	27
<i>Pouvoirs</i>	4
<i>Absents Excusés</i>	2

**OBJET :**  
« **OUVERTURE DE  
CREDITS  
D'INVESTISSEMENT  
PAR ANTICIPATION  
POUR L'EXERCICE  
2024 : BUDGET DE LA  
COMMUNE** »

EXTRAIT DU  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 24/11/2023

Reçu en préfecture le 24/11/2023

Publié le

ID : 013-211300157-20231120-23\_05\_22-DE

S<sup>2</sup>LOW

L'an deux mille vingt-trois, le 20 novembre

Le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Richard MALLIÉ, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 14 novembre

**MEMBRES PRESENTS :** Richard MALLIÉ, Mathieu PIETRI, Corinne LE MEUT, Yann PERTUISEL, Christine SICCARDI, Thomas BERGÈRE, Sophie SURACE, Stéphan PIERRACCINI, Maëva GAUTELIER, Joseph CASSARO, Roger MOSSÉ, Dominique BIECHE, François DENIAU, Evelyne LOUIS, Catherine BIENFAIT, Marie-Christine RODRIGUEZ, Marie-Pierre VITIELLO, Florian PARIS, Julien ESTERINI, Hervé CAYLA, René ALBERICCI, Philippe CANOBIO, Geneviève MARTIN, Saïd ACHACHE, Michèle DECHAUD, Hortense MALLIÉ, Julien BOULARD.

**POUVOIRS :** Véronique GARNIER à Mathieu PIETRI, Catherine FOULON à Corinne LE MEUT, Jean-François CAIRE à Yann PERTUISEL, Camille GAIDO à Christine SICCARDI.

**ABSENTS EXCUSÉS :** Pierre MARROC, Patricia COTTI.

Maëva GAUTELIER a été élue secrétaire.

En application de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire peut, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget Primitif sur autorisation du Conseil Municipal, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette).

Compte tenu de la date du vote du budget (au plus tard le 15 avril sauf les années électorales fin avril (article L1612-2) afin d'obtenir tous les éléments nécessaires : bases des impôts, attribution de subvention... et afin d'assurer la continuité du fonctionnement des services, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'ouvrir les crédits (arrondis par défaut) en section d'investissement et de les inscrire au budget primitif 2024 à savoir :

Chapitre 20 « Immobilisations incorporelles »	462 597	115 649
Chapitre 204 « Subventions d'équipement versées »	205 000.00	51 250
Chapitre 21 « Immobilisations corporelles »	1 193 645	298 411
Chapitre 23 « Immobilisations en cours »	1 911 297	477 824

*\*BP+ BS+ DM hors report et CP*

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'avis favorable la commission finances du 10 novembre 2023,  
Où l'exposé de Monsieur le Maire,  
Après avoir délibéré,  
**A l'Unanimité,**

**AUTORISE** l'ouverture des crédits d'investissement par anticipation pour la commune en attente du vote du budget primitif 2024 conformément au tableau ci-dessus.

Fait et délibéré en séance à Bouc Bel Air, les mois et an susdits  
Pour copie conforme.



Richard MALLIÉ,  
Maire.



Certifiée exécutoire par le Maire,  
Compte-tenu de la réception en  
Sous-Préfecture le : .....  
et de la publication le : .....